

Catégorie

Châssis de voiture
automobile lourde

Marque

MAN

Désignation de type / Signe de reconnait.

515 L 1 A - Entraînement
s/toutes roues

Ordre de type

N° 1567

Moyens de reconnaissance du type Dés. " 515 L 1 A " s/avant, s/plaq. constr. - Empat. / 1100 mm. *)
 N° de châssis frappé A gauche, à l'avant, s/face frontale pare-chocs & à droite, s/face sup.
 N° de moteur frappé A droite, à l'avant s/partie sup. bloc-moteur, au-dessus pompe à injection
 Constructeur du châssis MASCHINENFABRIK AUGSBURG - NUERNBERG A.G., Werk NUERNBERG (D)
 Constructeur du moteur MASCHINENFABRIK AUGSBURG - NUERNBERG A.G., Werk NUERNBERG (D)

MOTEUR

Marque et type MAN D 10/6 ME
 Genre En ligne, O H V
 Carburant Mazout
 Nombre cyl. 6 Temps 4
 Allègre 110 mm.
 Course 140 mm.
 CV-impét 40,656
 Cylindrée totale 7'983 cm³
 CV. frein 115
 Refroidissement Eau
 Empl. du moteur A l'avant

CHASSIS

Nombre d'essieux 2
 Entraînement sur toutes les roues.
 1. Frein A pied : A air comprimé
 sur toutes les roues.
 2. Frein A main : Mécanique, avec servo
 BOSCH, sur roues arrières.
 3. Frein Moteur : S/échappement HALLER
 Frein de remorque Prise pr. frein. indirect
 Direction A droite - A vis et doigt.
 Crochet de remorque Entonnoir ROCKINGER
 Nombre de vit. avant 6 resp. 12 (réduction)
 Vit. en 1^{re} vit. 4,0 en prise dir. 66 km/h.

CARROSSERIE

Constructeur M A N

Genre / Forme
 Cabine fermée, autrement
 Exécution individuelle
 Nombre de portes cabine 2
 Nombre de places ass. Total 3
 Avant 3 Milieu -- Arrière --
 Nombre de places debout ---
 Pour motos: Siège arrière ---
 Sidécar ---

POIDS ET PNEUMATIQUES

	Essieu avant	Essieu arrière	Total
Poids à vide du châssis prêt à rouler . . . avec cabine . . .*) . . .	3'175 kg.	1'855 kg.	5'030 kg.
Capacité de charge du châssis (art. 11 BE)	kg.	kg.	6'270 kg.
Poids maximum garanti par le fabricant	kg.	kg.	11'300 kg.
Poids à vide du vhc. carrossé (prêt à rouler)	kg.	kg.	kg.
Charge utile 1)	kg.	kg.	1) kg.
Poids maximum garanti du train routier (camion / remorque)			23'300 kg.
Pneumatiques: Dimension	9.00 - 20	12 Ply	NON PNEUMATIQUES doubles
Capacité de charge (par pneu 2'255kg.) par essieu	4'510 kg.	9'020 kg.	

ATTESTATION DE TYPE COMMISSION D'EXPERTISES-TYPES DE VHC. A.M.O.T.

EQUIPEMENT ELECTRIQUE ET AVERTISSEUR

Phares: Marques **BOSCH**
 Feux de position **2, dans les phares**
 Feux stop **2, combinés, 20 W.**
 Indicateurs de direction: **Syn 2, flèches**
 Avertisseur

1, électrique

Syst. antichoc: Ampoules **Blux à cullier**
 Feux rouges **2, combinés 5 W. + 2 catadioptrés**
 Eclairage de No de contr. **1, combiné, 5 W (Sofrite)**
 Emplacement **latéralement paroi arr. cabine**
 Essieu-d'axe **2, électriques**

12 V. 2)

DIMENSIONS

1.890	mm.	avant
1.655	mm.	} Voie
2.120	mm.	
2.120	mm.	longueur hors-tout
2.120	mm.	AV. 2.120
4.100	mm.	empattement
6.100	mm.	longueur hors-tout
2.680	mm.	hauteur (non chargé) +
300	mm.	garde au sol
1.035	mm.	ports à l'av., arrière
900	mm.	crochet de remorque (haut. dep. sol)
1.050	mm.	crochet de remorque (porte à faux)
15	mm.	diamètre de braguage ext. gauche
15	mm.	diamètre de braguage ext. droite
2.520	mm.	+ ramené en Suisse à
		Dim. inférieures
	mm.	longueur du pont de charge
	mm.	largeur du pont de charge
	mm.	hauteur intérieure
	mm.	hauteur du pont dep. le sol
	mm.	hauteur (intérieur)

OBSERVATIONS

*) Ce type de vhc. fait l'objet d'une rétrocession des droits de douane; ce bordereau-type n'est valable que pour les vhc. avec un empattement de 7.100 mm.

**) Sans roue de réserve, ni outillage (env. 170 kg.)
 mesure du brut: A 7 m. latéralement

Au régime max. d'utilisation (2.000 t/m) = 85 Phons
 Echapp. air des freins = 86 Phons

MODIFICATIONS ET AMELIORATIONS (col. 11)

1) Charge utile: la charge utile accordée ne peut en aucun cas dépasser:

a/ 5 tonnes pour pont normal
 b/ 7 1/2 tonnes pr. pont basculant; fourgon ou

2) Equipement: Doit être contrôlé après montage de la carrosserie lors de l'expertise. Indiv. quelle.

Ce vhc. doit être muni de 2 broches (de chaque côté du crochet de remorque) pour la fixation des chaînes de sécurité des remorques.

Lieu et date de l'expertise-type

ZURICH, le 6. 7. 1955
 THOUNE, le 13. 7. 1955

La commission d'experts-types